

## Rapport sur L'Article 29 de la Loi énergie climat au 31/12/22

### Sociétés de gestion Phitrust SA et Phitrust Impact

#### I. Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

##### a. Aspects généraux

En 1999, à la création de Phitrust, société de gestion alors pionnière dans l'investissement éthique, ses dirigeants s'étaient déjà fixés comme mission de « concilier performance financière et impact social et environnemental, en privilégiant le dialogue avec les grandes entreprises cotées et l'accompagnement de projets non cotés portés par des entrepreneurs ». En 2020, Phitrust rejoint la Communauté des entreprises à mission, en revendiquant comme raison d'être « Agir en investisseur responsable », et devient société à mission en 2021 en la déclinant dans ses statuts.

Porté par la conviction que toute entreprise, grande ou petite, participe à l'émergence de solutions pour un développement économique durable et que les actionnaires ont un pouvoir concret pour accélérer cette transition et créer un impact positif, Phitrust a, depuis sa création, investi pour agir :

- Auprès des grandes sociétés cotées pour qu'elles fassent évoluer leur gouvernance stratégique et leurs pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) avec **Phitrust Active Investors** ;
- Et auprès des entreprises sociales innovantes non cotées pour leur donner les moyens financiers et humains de changer d'échelle et déployer leur impact avec les Sociétés de Capital Investissement (SCI) de **Phitrust Partenaires** et la société de gestion **Phitrust Impact Investors**.

Deux activités, un seul objectif : Celui d'agir en tant qu'actionnaire responsable et engagé en faveur d'un impact sociétal positif des entreprises en alertant sur les risques et en les accompagnant pour que leur modèle d'affaires intègre de façon pérenne les enjeux ESG.

L'originalité de l'approche ESG de **Phitrust Active Investors** repose sur un savoir-faire unique en engagement actionnarial, acquis grâce à un dialogue exigeant et constructif mené dans la durée avec les grandes entreprises cotées. Il cible leur gouvernance stratégique, meilleur levier pour que les actionnaires transforment de façon durable les pratiques environnementales et sociales des entreprises. Avec 19 ans d'expérience et de relations directes avec les dirigeants, Phitrust, société de gestion indépendante, est la seule à avoir déposé 47 résolutions externes et posé plus de 54 questions orales et écrites en assemblées générales.

En ce qui concerne l'activité du groupe dans le non coté, l'originalité de l'approche ESG de **Phitrust Partenaires** repose sur la conviction que le changement climatique et la transition digitale affectent l'ensemble de notre société et qu'une nouvelle génération d'entrepreneurs se saisit des potentialités de l'entreprise pour générer un impact social fort (économie

circulaire, insertion, alimentation durable, accès à l'habitat ou à la santé...). L'accompagnement de ces entreprises non cotées qui placent l'inclusion et le capital humain au cœur de leur projet est associé d'une approche expérimentée de la mesure d'impact. Cette mesure d'impact constitue la clé de voute de l'appréciation des potentielles incidences positives et négatives de ses investissements sur les grands sujets environnementaux et sociaux.

Par ailleurs, **Phitrust Impact Investors** investit dans des petites entreprises non cotées développant des produits ou services technologiques innovants ayant pour objectif d'apporter des solutions à des enjeux sociaux ou environnementaux, telles que de la téléassistance pour le maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes, des applications mobiles pour l'accès des personnes démunies aux services bancaires, des technologies d'environnement propre ou destinés aux économies d'énergie ou des appareils médicaux à moindre coût pour la prise en charge du handicap. La société de gestion est engagée dans une démarche responsable et durable depuis sa création, convaincue que les dimensions ESG créent de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

## b. Critères et méthodologie ESG

Pour les actifs cotés, la politique d'investissement de **Phitrust Active Investors** repose sur l'engagement actionnarial et l'impact au service de la transition environnementale et sociale :

La Sicav Phitrust Active Investors France surpondère les entreprises du CAC40 avec une bonne gouvernance stratégique et ouvertes au dialogue sur les sujets environnementaux et sociaux. Il s'agit d'améliorer leur gouvernance stratégique afin que les droits des actionnaires et les enjeux environnementaux et sociaux soient mieux pris en compte. Une analyse des facteurs ESG et de leurs évolutions permet aux gérants de mettre en place annuellement des initiatives d'engagement auprès des sociétés émettrices du portefeuille. Dans le cadre du règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), la SICAV est classée Article 9.

Le FCP Phitrust Active Investors Europe sélectionne d'une part des entreprises de la zone euro qui répondent spécifiquement à des enjeux environnementaux ou sociaux et met en place d'autre part un dialogue ciblé pour améliorer les pratiques ESG des grandes entreprises en transition.

L'analyse et les process d'investissement reposent sur les trois thématiques ESG en suivant près de 50 sous-critères et KPI d'impact, parmi lesquels :

Sur l'Environnement	Sur le Social	Sur la Gouvernance
<ul style="list-style-type: none"><li>Trajectoire SBTi et adhésion aux Net Zero Standard</li><li>Suivi de la réalisation des objectifs environnementaux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ratio d'équité et évolution de la rémunération moyenne des salariés et des dirigeants</li><li>Féminisation du Conseil et du Comex</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Taux d'indépendance du Conseil</li><li>Séparation des fonctions</li><li>Respect du principe « une action une voix »</li><li>Ethique des affaires</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration de critères environnementaux dans la rémunération des salariés et des dirigeants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actionnariat salarié</li> <li>• Devoir de vigilance</li> </ul>	
--	---	--

Pour les actifs non cotés, les SCI **Phitrust Partenaires** soutiennent les entrepreneurs sociaux qui apportent des solutions innovantes à des problèmes sociaux ou environnementaux actuels. Phitrust définit les critères de mesure ESG avec chaque entrepreneur au stade initial de l'investissement en fonction des objectifs d'impact social recherchés. Un suivi annuel de ces critères est mené par l'équipe de Phitrust permettant d'analyser la performance d'impact de chaque projet ainsi que celle du portefeuille dans son ensemble.

**Phitrust Impact Investors** évalue et accompagne ses participations dans la réalisation de leur plan de développement tant financier qu'extra-financier, à toutes les étapes du processus d'investissement, et en fonction des risques et opportunités propres à la société sous revue et à sa stratégie de développement (activité, localisation géographique, positionnement dans la chaîne de valeur, partenaires, parties prenantes, etc...). En amont, la société de gestion collabore avec des incubateurs spécialisés qui font eux même une première sélection d'entreprises en fonction de critères d'impact environnementaux et sociaux.

Au moment de l'acquisition	Durant la période de détention	Au moment de la cession
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des impacts environnementaux et/ou sociaux de l'activité</li> <li>• Ethique et gouvernance</li> <li>• Gestion des ressources humaines</li> <li>• Prise en compte des questions ESG dans la conception des produits et services et leur utilisation par les clients</li> <li>• Dialogue/attitude avec toutes les parties prenantes</li> <li>• Engagements sociétaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage avec le management des participations du plan d'actions liés aux ESG</li> <li>• Suivi annuellement dans des réunions de travail</li> <li>• Mise en contact entre le management et différents experts lorsque les dirigeants sont confrontés à des problématiques spécifiques dans les domaines environnementaux et sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vendor Due-Diligence prenant en compte la préoccupation ESG des dirigeants</li> <li>• Organisation de la gestion des risques</li> <li>• Amélioration de l'efficacité opérationnelle</li> <li>• Opportunités d'innovation ou de développement de marchés</li> <li>• Bénéfices d'image interne et externe</li> </ul>

Dans ces deux processus de gestion – coté et non coté, Phitrust respecte le principe de double matérialité de la réglementation européenne SFDR et a mis en place un suivi des principales incidences négatives et des risques de durabilité.

### c. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

**Phitrust Active Investors** est actif auprès des sociétés cotées de son portefeuille dans le but de les faire évoluer sur des sujets controversés et d'améliorer leur gouvernance, leurs pratiques environnementales et sociétales.

Cet engagement se traduit par le dialogue avec les dirigeants des entreprises émettrices et une participation active aux assemblées générales d'actionnaires pouvant aller jusqu'à l'inscription de résolutions sur les sujets de controverse. Phitrust croit au dialogue qui permet de développer une collaboration constructive avec les dirigeants des sociétés cotées. Le processus d'initiative se déroule chaque année en trois temps, les deux premières étapes n'étant pas connues du grand public :

<p><b>Etape 1</b> <b>Choix des initiatives</b></p>	<p><b>Etape 2</b> <b>Présentation des initiatives aux entreprises</b></p>	<p><b>Etape 3</b> <b>Intervention en assemblée générale</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition et révision des principes retenus par l'OPCVM</li> <li>• Analyse des stratégies environnementales, sociales et de la qualité de la gouvernance des sociétés du portefeuille</li> <li>• Proposition d'une ou plusieurs initiatives par société par le Comité technique du fonds</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi d'une lettre aux présidents des sociétés du portefeuille</li> <li>• Rencontre avec les dirigeants sur les différentes initiatives proposées</li> <li>• Analyse des réponses des dirigeants sur ces propositions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décision des investisseurs représentés au Conseil de la SICAV sur les actions publiques à mettre en œuvre auprès des sociétés</li> <li>• Mobilisation de la communauté des investisseurs et campagne de communication autour du projet</li> <li>• Mise en forme de l'initiative selon les dispositions légales</li> <li>• Intervention en assemblée générale : présentation et vote de la résolution, questions écrites, questions orales</li> </ul>

En ce qui concerne la politique de vote, elle est mise en œuvre en cohérence avec nos principes. Nous participons ou sommes représentés à toutes les Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles nous sommes investis. L'offre au public impose aux sociétés un devoir de communication sincère et de traitement équitable des actionnaires dans une optique de moyen et long terme, et d'en rendre compte en assemblée générale annuelle. Les actionnaires peuvent alors collectivement soutenir ou rejeter les résolutions présentées.

Après avoir défini avec chacun de nos investisseurs une politique de vote correspondant à ses principes, Phitrust propose à ceux qui le souhaitent de participer à des dépôts de résolution ou amendements qui auront été discutés préalablement avec chaque entreprise. Ces

initiatives peuvent viser des changements à opérer par le conseil d'administration (initiatives d'incitation) ou un changement des statuts (initiatives de modification).

En ce qui concerne les actifs non cotés, l'engagement auprès des participations s'exprime d'une part au travers du dialogue continu avec les dirigeants des entreprises en portefeuille, et d'autres part, via le vote en Assemblée générale qui suit les principes de gouvernance stratégique de Phitrust et intègre les enjeux environnementaux et sociaux.

#### d. Approche d'exclusion

Notre stratégie d'investissement durable privilégie l'engagement et l'accompagnement des entreprises aux politiques d'exclusion systématique. Pour preuve, le dialogue avec les dirigeants des plus grandes entreprises françaises cotées depuis plus de 20 ans et la cinquantaine de résolutions déposées en assemblées générales sur des enjeux ESG clés. Cette stratégie d'engagement actionnarial auprès des grandes entreprises cotées est la solution que la société de gestion Phitrust SA a retenue pour appliquer de la façon la plus pertinente et efficace à long terme le principe d'investissement responsable de « Do no harm », surtout quand il n'existe pas à court terme de solutions de remplacement bas carbone simples et non coûteuses en matière sociale. Plutôt que d'exclure de ses portefeuilles les entreprises encore impliquées dans des activités polluantes, Phitrust reste actionnaire dans la durée, ce qui lui permet de questionner les entreprises année après année et les challenger dans leur transition vers une économie bas carbone.

Nous pensons que les investisseurs français ont une responsabilité politique à rester actionnaires pour ne pas laisser des investisseurs non européens contrôler les groupes français dont les activités sont éminemment stratégiques pour le pays, d'un point de vue économique, énergétique et social. Rester actionnaire pour ne pas inciter des acteurs clés de l'énergie, de la construction ou des matières premières, y compris des métaux rares qui sont pourtant ressources incontournables du renouvelable, à sortir de la côte et devenir plus opaques.

## II. Contenu, fréquence et moyens d'information des clients sur les critères ESG

PHITRUST SA	Contenu	Liens vers les documents	Mise à jour
<b>Informations générales sur la gestion durable et l'ESG</b>	Présentation de la société de gestion et encart Informations ESG	<a href="#">Investissons pour agir - Phitrust</a> <a href="#">Nous connaître - Phitrust</a>	Annuelle
	Charte d'investisseur responsable	<a href="#">Charte-dinvestisseur-responsable.pdf (phitrust.com)</a>	Annuelle
	Politique d'investissement durable et intégration ESG	<a href="#">Politique-dinvestissement-durable-et-integration-ESG.pdf (phitrust.com)</a>	Annuelle
	SFDR : Politique des risques de durabilité et gestion des incidences négatives	<a href="https://test.phitrust.com/wp-content/uploads/2023/02/Politique-des-risques-de-durabilite-et-gestion-des-incidences-negatives.pdf">https://test.phitrust.com/wp-content/uploads/2023/02/Politique-des-risques-de-durabilite-et-gestion-des-incidences-negatives.pdf</a>	
	SFDR : Politique d'intégration des risques de durabilité dans les rémunérations	<a href="https://test.phitrust.com/wp-content/uploads/2023/02/Politique-dintegration-des-risques-de-durabilite-dans-les-remunerations.pdf">https://test.phitrust.com/wp-content/uploads/2023/02/Politique-dintegration-des-risques-de-durabilite-dans-les-remunerations.pdf</a>	

# PHITRUST

Investir pour agir

<b>Vote et engagement</b>	Politique de vote Rapport de vote et d'engagement	<a href="#">Politique-de-vote.pdf (phitrust.com)</a> <a href="#">PowerPoint Presentation (phitrust.com)</a>	Annuelle Annuelle
<b>Sur les Produits Article 8 et Article 9</b>	Descriptif (caractéristiques, performance) DICI / DIC  Prospectus Rapport de gestion  Code de transparence  Fiche mensuelle	Exemple : PHITRUST ACTIVE INVESTORS France <a href="#">Phitrust Active Investors France - Phitrust INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR (phitrust.com)</a> <a href="#">VALORUM (phitrust.com)</a> <a href="https://phitrust.com/wp-content/uploads/2023/02/Sicav-PAI-France-Rapport-annuel-de-gestion-2022.pdf">https://phitrust.com/wp-content/uploads/2023/02/Sicav-PAI-France-Rapport-annuel-de-gestion-2022.pdf</a> <a href="#">Code-de-Transparence-2022-Sicav-PAI-France-1.pdf (phitrust.com)</a> <a href="#">Fiche_mensuelle_2023.05_pai_france_grand_public.pdf (phitrust.com)</a>	Annuelle Annuelle  Annuelle Annuelle  Annuelle Annuelle

PHITRUST IMPACT INVESTORS	Contenu	Liens vers les documents	Mise à jour
<b>Informations générales sur la gestion durable et l'ESG</b>	Présentation de la société de gestion	<a href="#">phitrust investors (phitrustinvestors.com)</a>	Annuelle
	Charte d'engagement et politique ESG	<a href="#">20180730-charte-dengagement-politique-esg.pdf (phitrustinvestors.com)</a>	Annuelle
	SFDR : Politique des risques de durabilité et gestion des incidences négatives	<a href="#">20220819-P2I-Politique-dintegration-des-risques-de-durabilite.pdf (phitrustinvestors.com)</a>	Annuelle
<b>Vote et engagement</b>	Politique de vote	<a href="#">20220304-P2I-Politique-de-vote-aux-assemblees.pdf (phitrustinvestors.com)</a>	Annuelle
<b>Sur les Produits</b>	Les FCPI sont classés Article 6 selon SFDR. Les informations financières et extra-financière / ESG sont disponible sur le site dans la catégorie Fonds	<a href="#">Fonds Gérés - phitrust investors (phitrustinvestors.com)</a>	Annuelle

### III. Listes des produits prenant en compte les critères ESG (classés Article 8 ou 9 selon SFDR)

#### Produits gérés par Phitrust SA

Phitrust SA gère deux produits durables pour un montant total de 45.471.459€ (au 31/12/2022) représentant 79,41% de l'encours total sous gestion : une Sicav d'engagement actionnarial investie sur les entreprises du CAC40 ayant pour objectif l'investissement durable et un FCP investi sur les actions de la zone €uro faisant la promotion des caractéristiques environnementales, sociales et de bonne gouvernance.

OPC	ISIN	Stratégie	Classe d'actifs	Encours au 31/12/2022	Article SFDR
SICAV Phitrust Active Investor France	Part C: FR0010027094 Part D: FR0010027102 Part A: FR0010538033	Sicav d'engagement actionnarial : Investir et agir pour la transition des entreprises du CAC40 comme vecteur de croissance	Actions françaises	42 884 477 €	9
FCP Phitrust Active Investor Europe	FR0007037130	Investir dans les entreprises européennes en recherche d'impacts, pour un potentiel d'appréciation à long-terme	Actions de la zone Euro	2 586 982 €	8

## Produits gérés par Phitrust Impact Investors

*Phitrust Impact Investors* ne gère pas de fonds durables selon la réglementation SFDR, tous les FCPI étant au 31/12/2022 classés Article 6.

## IV. Adhésions, charte, codes, labels et autres initiatives de finance durable

Dans les deux activités – actifs cotés et non cotés, la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de droits humains repose sur les principes communs de :

- Transparence et intégrité de l'information ;
- Dialogue ;
- Indépendance ;
- Vision à long-terme pour la pérennité des entreprises ;
- Equilibre dans le partage de la valeur ;
- Soutien à la transition environnementale et prise en compte de ses implications sociales.

Phitrust s'engageant à conseiller, gérer, investir en fonction des seuls intérêts de ses clients, la société de gestion a pour ambition d'offrir une image exemplaire tant au niveau des critères de sélection ESG que de la politique d'investissement durable mise en œuvre. L'adhésion à sa Charte et le respect des principes énoncés permettent non seulement la réalisation en toute transparence de cet exercice de vigilance mais encore de faire connaître à toute personne ou société ses règles éthiques.

Pour l'activité de gestion de fonds d'engagement actionnarial et d'impact sur les actifs cotés, Phitrust soutient les principes publiés par les grands investisseurs internationaux et les associations dont la société de gestion est membre, notamment :

- L'International **Corporate Governance Network (ICGN)**, autorité de premier plan en matière de normes mondiales de gouvernance d'entreprise et de gestion des investisseurs institutionnels ;
- Les **Principles for Responsible Investment des Nations Unies (PRI)** dont Phitrust est signataire depuis 2007 ;
- Le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** qui a pour objet social de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques et participe activement à la Commission Dialogue et Engagement,
- L'**Association Française de Gestion (AFG)** dont Phitrust est membre du Comité technique Gouvernance depuis 2004.

Phitrust suit également les principes fondateurs qui guident [Proxinvest](#), référence en matière de conseil en gouvernance et de vote en France, et a pour partenaire [Carbon4 Finance](#), spin-off du cabinet Carbone 5, leader du conseil en transition énergie-climat.

Les fonds d'impact, cotés et non cotés, revendiquent une démarche de rigueur et de transparence distinguée par des labels et agréments : [label public ISR](#) pour la Sicav Phitrust Active Investors France ; et l'agrément public français ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) et l'agrément européen EuSEF et label privé [Finansol-FAIR](#) pour les sociétés d'investissement à impact social *Phitrust Partenaires*.

*Phitrust SA* a signé la Déclaration de soutien au développement de la finance à impact lancée en 2021 à la demande de la Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable par Finance For Tomorrow devenu [l'Institut de la Finance Durable](#), confirmant ainsi son engagement de transformer l'économie réelle pour mieux répondre aux enjeux climatiques et sociétaux. Phitrust participe également à la Commission Impact de [France Invest](#).

## **V. Démarche d'amélioration et mesures correctives**

Dans le cadre de la politique d'intégration des risques de durabilité et de gestion des incidences négatives, nous suivons l'atteinte des objectifs de développement durable des produits financiers actifs cotés concernés (classés Article 8 et 9). Nous mettons en place, dans le cadre des campagnes d'engagement actionnarial annuelles, des initiatives ciblées pour que les entreprises poursuivent leur stratégie d'alignement climatique et d'alignement des intérêts et mettent en place le cas échéant des mesures correctives appropriées.



## Mentions légales (avertissement)

Ce document est non contractuel et à caractère purement informatif. Ce document est destiné à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Phitrust.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Phitrust à partir de sources qu'il estime fiables. Les liens vers des sites web gérés par des tiers, présents dans ce document ne sont placés qu'à titre d'information. Phitrust ne garantit aucunement le contenu, la qualité ou l'exhaustivité de tels sites web et ne peut par conséquent en être tenue pour responsable. La présence d'un lien vers le site web d'un tiers ne signifie pas que Phitrust a conclu des accords de collaboration avec ce tiers ou que Phitrust approuve les informations publiées sur de tels sites web. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie. Phitrust se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Phitrust ne saurait être tenu responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. La responsabilité de la société Phitrust ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus des OPC.

### PHITRUST SA

Société de gestion – société anonyme RCS Paris n° 420 505 307  
Agrément AMF n° GP 99-023  
7, rue d'Anjou – 75008 Paris

### PHITRUST IMPACT INVESTORS,

Société de gestion - société anonyme RCS de Paris n° 450 119 607  
Agrément AMF GP 04 0000 35  
7 rue d'Anjou - 75008 Paris